

VIDE-GRENIERS DE L'USJC RUGBY

SAMEDI 7 OCTOBRE 2017

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR L'EXPOSANT

- *L'installation s'effectue entre 6h30 et 8h, vous serez accueillis et conduit à votre emplacement par un membre de l'organisation, aucun lieu de placement précis ne pourra être exigé. L'organisateur se réserve le droit de récupérer sans remboursement les emplacements non occupés après 8h.*
- *Vos véhicules pourront stationner sur votre emplacement, pour des raisons de sécurité aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur la zone avant 16h.*
- *Le parking réservé au public est gratuit et sur place.*
- *L'admission d'un exposant est personnelle, il est le seul à pouvoir utiliser l'emplacement qui lui a été accordé.*
- *Une autorisation parentale est exigée pour les mineurs qui souhaitent exposer, les enfants sont sous la responsabilité des parents.*
- *Les marchandises exposées ne sont pas assurées par l'organisateur, qui décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule.*
- *Aucun remboursement en cas de mauvais temps ou de désistement ne sera accordé.*
- *L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est autorisée.*
- *La vente d'animaux, d'armes, d'objets ou de meubles neufs est interdite.*
- *La vente de nourriture n'est pas autorisée, une buvette avec petite restauration sera ouverte sur place tout au long de la journée. Un café sera offert aux exposants à leur arrivée.*
- *Les stands doivent être ouverts de 8h et jusqu'à 16h00 au minimum et libérés à 17h00 au plus tard, les emplacements doivent être laissés propres au départ de l'exposant.*
- *Une confirmation de votre inscription vous sera envoyée par mail. (si dossier complet).*
- *Les exposants s'engagent à présenter à leur arrivée, et à conserver sur leur stand, leur pièce d'identité ainsi que la confirmation de votre inscription.*